

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR REGIONAL DE L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir :

- Une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité au Sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi ;
- Une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga ;
- Une unité à l'Ouest pour Cibitoke, Bubanza.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations des Coordonnateurs Régionaux des UFCE.

2. Tâches générales du Coordonnateur Régional de l'UFCE

Sous l'autorité du Coordonnateur National de l'UFCE du PRODER, le Coordonnateur des activités inscrites au Programme FIDA dans la région de sera responsable de la gestion opérationnelle des activités et de moyens tels que prévus par les conventions, les plans de financements et les PTBA des projets et programmes opérant dans la zone. Il aura comme principales missions:

- a) la coordination du processus de planification-programmation participative des programmes et budgets annuels des interventions dans la région ainsi que le suivi-évaluation de la mise en œuvre des dits PTBA régionaux ;
- b) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés y relatifs;
- c) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats;
- d) la préparation des rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels d'activités;
- e) la coordination des actions transversales du Programme FIDA dans la région (formation, études, missions.);
- f) la gestion administrative du programme et du personnel affecté dans la région;
- g) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.);
- h) l'assistance, l'appui technique, le suivi des prestations des partenaires et des bénéficiaires des interventions du Programme FIDA dans la région pour la mise en œuvre des différentes activités;
- i) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs) ;
- j) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP ;
- k) la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets/programmes financés par le FIDA et les PTF au niveau régional ;
- l) la consolidation des relations entre les administrations provinciales et décentralisées et le FIDA, ainsi que les autres partenaires extérieurs.

3. Les tâches spécifiques au Coordonnateur Régional seront les suivantes :

A. Activités de gestion technique et financière :

- ✓ Coordonner et consolider la rédaction des PTBA au niveau de son équipe régionale et les soumettre aux cellules de suivi-évaluation des Projets/programmes au niveau des UFCE pour approbation et consolidation des 4 régions, au plus tard 2 mois avant le démarrage des activités de l'année concernée ;
- ✓ Organiser des campagnes d'information au niveau des provinces et des communes sur les activités du Programme ;
- ✓ Orienter et superviser les activités de développement des entreprises rurales des jeunes et des femmes, prévues dans sa Région ;
- ✓ Mettre en œuvre efficacement le PTBA régional et assurer la supervision générale des activités en respectant le plan d'action et les coûts de toutes les composantes et en s'assurant

d'une bonne synergie des actions entre les différents prestataires de services, et une cohésion avec l'équipe régionale ;

- ✓ Suivre la mise en œuvre des contrats signés entre le programme et les prestataires et partenaires ;
- ✓ Suivre et évaluer l'efficacité du programme dans sa région ;
- ✓ Participer à l'identification des stratégies de mise en œuvre pour conduire des changements et des améliorations de mise en œuvre du projet ;
- ✓ Fournir des conseils en cas d'issues, de défis ou de situations problématiques ;
- ✓ Développer une collaboration efficace avec les BPEAE et l'administration locale, communale et provinciale ;
- ✓ Participer à l'actualisation des plans communaux de développement communautaire (PCDC) ;
- ✓ Participer aux réunions des partenaires du développement au niveau provincial ;
- ✓ Organiser des réunions périodiques de coordination de l'équipe de coordination régionale, des prestataires et des partenaires ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre des conventions et contrats conclus par le Programme avec les structures déconcentrées de l'État et tous les partenaires ;
- ✓ Participer à la sélection des fournisseurs locaux des biens et services du Programme ;
- ✓ Participer à l'évaluation des performances des prestataires du programme ;
- ✓ Suivre la qualité d'exécution des investissements (infrastructures, agricoles, formation, information, sensibilisation, ...) ;
- ✓ Préparer et faciliter des missions de supervision et d'évaluation du PRODER dans la région ;
- ✓ Privilégier le ciblage dans les zones de forte insécurité alimentaire et assurer la mise en œuvre d'une approche filière couvrant tous les aspects de la chaîne de valeur ;
- ✓ Mettre en œuvre le plan de communication des résultats atteint par le programme au niveau régional ;
- ✓ Veiller à harmoniser les interventions des différents projets/programmes FIDA et autres intervenants dans la région, selon les principes de l'approche programme.

B. Activités administratives

- ✓ Assurer la gestion administrative des ressources humaines et matérielles dans la région ;
- ✓ Faire respecter le règlement d'ordre intérieur du personnel ;
- ✓ Procéder à l'évaluation annuelle des performances du personnel selon la grille de notation en vigueur ;
- ✓ Jouer le rôle d'interface entre l'UFCEP et les autorités et partenaires provinciaux et communaux ;
- ✓ Assurer une gestion rationnelle du patrimoine du programme et s'assurer que toute dépense est orientée vers la réalisation des résultats ;
- ✓ Veiller à l'utilisation rationnelle et transparente des ressources financières tant au niveau de l'UFCEP que des prestataires et partenaires ;
- ✓ Veiller à l'utilisation rationnelle et à l'entretien des moyens logistiques mis à la disposition de la région ou assignés aux Partenaires : véhicules, motos, mobilier, fournitures de bureau etc... ;
- ✓ Assurer la visibilité des travaux et équipements financés par le PRODER.



C. Activités de suivi et reportage

- ✓ Assurer le suivi régulier des performances des prestataires de services opérant dans sa région ;
- ✓ Garantir l'opérationnalité du système de suivi-évaluation et le transfert de données à l'UFCP ;
- ✓ Garantir la qualité et la régularité des rapports trimestriels, semestriels et annuels, en montrant les résultats atteints au niveau régional, les difficultés rencontrées et les solutions alternatives proposées, et assurer la transmission de ces rapports à l'UFCP en respectant les échéances ;
- ✓ Tenir des tableaux de bord de suivi physiques et financiers selon les formats donnés par l'UFCP ;
- ✓ Transmettre rapidement à l'UFCP les notes et informations relatives aux dysfonctionnements éventuels, ou contraintes rencontrées par les prestataires dans la mise en œuvre.

D. Appui institutionnel aux BPEAE, à l'administration communale et provinciale et aux institutions spécialisées localement dans les filières

- ✓ Identifier les besoins en renforcement des capacités des BPEAE, de l'administration communale et provinciale, et proposer des actions de renforcement à l'UFCP qui les validera à travers les PTBA ;
- ✓ Assurer le suivi des formations réalisées en faveur des BPEAE, de l'administration communale et provinciale ;
- ✓ Assurer le suivi de l'utilisation des équipements octroyés aux BPEAE, à l'administration communale et provinciale.

4. Résultats non exhaustifs attendus

- ✓ Le PTBA régional participatif est validé et transmis à l'UFCP avant le 30 avril de chaque année,
- ✓ Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels montrant l'état d'avancement, sont conformes aux canevas du FIDA et parviennent à l'UFCP dans les délais prévus ;
- ✓ Le système de suivi évaluation est opérationnel, appropriée par les BPEAE et les données sont transmises en temps réel à la cellule S/E de l'UFCP ;
- ✓ Les activités de développement des entreprises rurales des jeunes et des femmes sont bien planifiées, orientées et supervisées ;
- ✓ La collaboration entre le programme régional et les parties prenantes régionaux est satisfaisante ;
- ✓ La gestion administrative et financière est jugée satisfaisante ;
- ✓ Les ciblage pour les différentes actions sont globalement acceptés par toutes les parties prenantes ;
- ✓ Les conflits fonciers sur les parcelles des marais tendent à être résolus grâce aux actions foncières, au dialogue et à une plus grande transparence foncière ;
- ✓ Les actions de lutte contre la malnutrition aiguë et chroniques sont menées de manière satisfaisante ;
- ✓ Les actions programmées en vue de la lutte contre la malnutrition chroniques sont en œuvre (FARN, Jardins potagers, Champignons, approvisionnement en lait) ;
- ✓ Une base de données sur la malnutrition et les jardins potagers est tenue à jour et les cas de succès répertoriés ;

- ✓ Les actions de crédit et procédures IMF sont transparentes, accessibles aux ruraux y compris les femmes et les jeunes, et en accord avec la réglementation ;
- ✓ Au moins 6 types de produits financiers sont développés par les IMF et accessibles aux bénéficiaires ;
- ✓ Au moins 10% des bénéficiaires du programme au niveau régional accèdent au crédit individuel ou coopératif ;
- ✓ Le portefeuille à risque (PAR 90) pour les crédits octroyés est inférieur ou égal à 5% du portefeuille global ;
- ✓ Les bonnes pratiques en matière d'accès au crédit sont documentées ;
- ✓ Le personnel des BPEAE, de l'administration communale et provinciale est formé en particulier sur l'approche filières et développement des chaînes de valeur ;
- ✓ L'équipement mis à la disposition des BPEAE, de l'administration communale et provinciale ainsi que d'autres institutions spécialisées dans les filières est utilisé dans les activités du programme avec une bonne visibilité, et maintenu en bon état ;

Les présents résultats attendus sont établis pour la durée du programme PRODER. Cependant ils seront sujet à de possibles ajustements annuels en fonction de l'évolution de l'approche programme. Ils seront complétés chaque année par un tableau des résultats attendus, référence faite au PTBA Régional, lequel servira de référence pour son évaluation annuelle des performances.

5 Profil du candidat

- Etre de nationalité Burundaise ou avoir un permis de résidence et de travail pour les candidats étrangers ;
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de Licence/Ingéniorat dans le domaine du développement communautaire, de la socio-économie, de l'agronomie, de la zootechnie, du génie rural, de la gestion financière ou tout domaine jugé équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins 7 ans, dont au moins 5 ans dans la planification et la gestion de projets/programmes du secteur du développement rural, économique ou un autre secteur connexe, financés sur des fonds nationaux ou dans le cadre des programmes bilatéraux ou multilatéraux, au niveau d'une entité provinciale, régionale ou nationale ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans le développement des filières agricoles et d'élevage dans la droite ligne de la politique nationale et des principes de base de gestion de projets relatifs à la réduction de la pauvreté ;
- Avoir une expérience pertinente en entrepreneuriat ou en suivi-coaching des entreprises d'agri-éleveurs et en matière d'approches participatives constituerait un atout ;
- Avoir une connaissance de divers domaines tels que le développement des chaînes de valeur et des systèmes de marchés, la sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat, la nutrition, le financement rural, etc ;
- Avoir de bonnes compétences analytiques et de résolution de problèmes ;
- Faire preuve d'autonomie, de maturité personnelle et professionnelle et d'aptitude d'écoute et de communication, de capacités de négociation et d'arbitrage ;
- Etre habitué au travail en équipe, avoir un bon sens d'organisation et de gestion, un sens d'analyse et de mobilisation ;
- Etre prédisposé à résider et travailler dans sa région d'affectation, avec une équipe pluridisciplinaire et faire preuve d'une grande mobilité en raison des déplacements dans sa zone d'action et à Bujumbura ;



- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles en français et en kirundi ;
- Avoir de bonnes connaissances dans le domaine informatique ; environnement Windows : Word, Excel, Access, PowerPoint et du réseau Internet ;
- N'avoir pas de mauvais antécédents judiciaires avec le MINEAGRIE ;
- Etre capable de travailler sous pression.

6. Durée du contrat.

Le Coordonnateur régional de l'UFCR sera recruté (e) pour la durée d'exécution du projet, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail :

Le Coordonnateur régional de l'UFCR sera affecté dans sa région d'intervention mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.

8. Rémunération :

Le Coordonnateur régional de l'UFCR sera recruté et rémunéré au poste n°5 de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat.
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Coordonnateur Régional de l'UFCR

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muba.

Date limite de dépôt des dossiers : / / 2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.

